

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
27	2

Date de la convocation
8 juillet 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24/07/2019

et publication le 24/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

**Appel à subvention d'investissement pour la préparation
du Plan de programme 2020-2024 des services numériques**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire en date du 3 novembre 2016 a décidé de bénéficier du bouquet de service de Mégalis pour un montant annuel de 4 500 € HT.

Celui-ci comprend les éléments suivants :

- Un portail unique d'accès aux services
- Une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics
- Un service de télétransmission des actes
- Un service de télétransmission des pièces comptables
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service régional d'archivage électronique à valeur probatoire
- L'observatoire de l'administration numérique en Bretagne
- Un service de facture électronique
- Une assistance au quotidien
- Un ensemble d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement méthodologique.

La mise en œuvre par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne des services numériques mutualisés auprès des collectivités bretonnes s'appuie sur des plans de programme pluriannuels votés par son Comité syndical.

2019 est la dernière année du plan de programme 2015-2019, et donc l'année de préparation et de mise en œuvre opérationnelle du prochain plan de programme 2020-2024.

Des travaux de préparation ont permis d'identifier dans un premier temps des coûts de migration et d'installation des services existants et nouveaux services, estimés à plus de 900 000 euros, que le Comité syndical mixte du 21 décembre 2018 a décidé de financer à travers un appel à subvention d'investissement de la part de ses membres.

Considérant le fait que la CCKB est membre du Syndicat mixte Mégalis Bretagne,
Considérant le fait que la CCKB adhère au bouquet services numériques mutualisés de Mégalis Bretagne et en fait profiter les communes de son territoire,
Et considérant également l'appel à subvention d'investissement (délibération n° 18-55 du Syndicat mixte Mégalis Bretagne) émis par le Syndicat mixte à destination de ses membres pour la préparation du plan de programme 2020-2024,

Il est proposé :

- D'approuver, pour l'exercice 2019, le versement d'une subvention d'investissement au Syndicat mixte Mégalis Bretagne à hauteur de 2332 € HT.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser la participation demandée par Mégalis Bretagne correspondant aux travaux nécessaires à la migration et à l'installation des services du bouquet (actuels et nouveaux) sur la nouvelle infrastructure d'hébergement (au GIP SIB) à hauteur de 2332 € HT.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

